Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_131-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_131 **Demande de fonds de concours (contrat territorial) à Lorient Agglomération à hauteur de 45 000 € pour la construction du boulodrome à la Villeneuve-Ellé**

Rapporteur : C. Guéguen

Dans le cadre de sa politique « Jeunesse et Sport » et afin de répondre aux nombreuses sollicitations sur son territoire, la commune de Guidel n'a de cesse proposer de nouveaux équipements sportifs pour répondre aux besoins de sa population.

Ainsi la Ville envisage de construire un boulodrome de 18 terrains sur le site communal de la Villeneuve-Ellé (Guidel-Plages).

D'une surface de 350 m² env., le bâtiment abritera 5 jeux de 12 x 3 m et 1 jeu de 4 x 15 m, ainsi que des sanitaires et une kitchenette ouverte.

Le bâtiment léger en structure métallique sera habillé d'un bardage vertical clair en périphérie et de couleur côté entrée avec une toiture en ardoises.

Il est proposé, cette fois, de demander un fonds de concours, à hauteur de 45 000 €, dans le cadre du contrat territorial de Lorient Agglomération, pour ce projet de boulodrome.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	€ HT	€ TTC
Construction d'un boulodrome de 18 terrains dont 6 couverts + local sanitaires et kitchenette	**252 204 €**	**302 645 €**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_131-DE

Plan de financement prévisionnel au 19/11/2025

BESOINS	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	21 000 €	Contrat territorial de Lorient Agglomération	45 000 €	18%
Travaux	224 704 €			
Diverses études, etc.	6 500 €	Autofinancement	207 204 €	82%
TOTAL DES BESOINS	**252 204 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**252 204 €**	**100%**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216 5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

VU la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution ;

VU les statuts de Lorient Agglomération ;

CONSIDÉRANT que la Commune de GUIDEL souhaite construire un boulodrome de 18 terrains sur le site communal de la Villeneuve-Ellé et que dans ce cadre il est envisagé de solliciter un fonds de concours à Lorient Agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 19 novembre 2025 ;

DÉCIDE de demander de demander à Lorient agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, un fonds de concours d'un montant de 45 000 euros, pour le projet de boulodrome à la Villeneuve-Ellé;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du contrat territorial à la Commune pour le projet d'investissement considéré et les avenants de prorogation, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,



Joël DANIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.